Delémont, le 31 août 2021

MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT RELATIF A L'ARRETE OCTROYANT UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE 700’000 FRANCS AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES, SECTION DES CONSTRUCTIONS ROUTIERES, DESTINE A FINANCER DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MAINTENANCE DU RESEAU ROUTIER CANTONAL

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés-es,

Le Gouvernement vous soumet en annexe un projet d’arrêté octroyant un crédit supplémentaire au Service des infrastructures, par sa Section des constructions routières (ci-après : SIN-SCR). Il est destiné à financer des travaux d’aménagement et de maintenance du réseau routier cantonal.

Cet arrêté de crédit supplémentaire est présenté en contrepartie de dépenses budgétisées qui ne pourront pas être réalisées cette année par la Section des bâtiments et des domaines du même Service (ci-après : SIN-SBD).

Il vous invite à l'accepter et le motive comme suit.

1. Contexte

Le budget 2021 des investissements, rubrique 420 « SIN Constructions routières », comporte en dernière ligne un poste « Réduction globale qui sera répartie en fonction de l’avancement des différents projets de maintenance routière » de - 700'000 francs.

Or, à l’heure actuelle, le suivi et la prévision des dépenses de SIN-SCR ne laissent pas apparaître d’écart permettant d’absorber la réduction susmentionnée.

Dans le même temps, le suivi des dépenses et l’avancement des projets, au sein de SIN-SBD, montre qu’une part non négligeable du budget de la rubrique 430 « SIN Bâtiments et domaines » ne pourra pas être engagée.

2. Description du projet

Le Service des infrastructures a réétudié les objets liés à son budget 2021 et réparti de manière différente les montants financiers disponibles pour l’année en cours. L’objectif de cette démarche est de concrétiser les projets réalisables dans la mesure des moyens financiers disponibles, en reconsidérant la répartition financière entre les différentes sections du Service.

Les éléments importants liés à ces changements sont cités ci-dessous :

2.1 Section des bâtiments et des domaines

D'une manière générale, l'avancement des projets SIN-SBD a été pénalisé par la crise du COVID.

Les principaux projets impactant les projections financières du budget 2021 sont les suivants :

- ***Delémont, nouvelle salle de sport triple, polyvalente, au Sud des voies (CEJEF DIVCOM).*** Le projet mené en partenariat avec la Municipalité de Delémont subit un retard en lien avec la planification communale. => Montant disponible : 200'000 francs.

- ***Delémont, bâtiment des Prés-Roses, regroupement Ministère public, Police, Service des infrastructures.*** Concours d'architecture reporté, redéfinition de la programmation des locaux souhaitée. => Montant disponible : 280'000 francs.

- ***Delémont, Morépont bâtiment E, redéploiement du Service de la population.*** Projet en attente d'une redéfinition des besoins à la suite de l'analyse de la réorganisation du SPOP, les travaux prévus ont été différés en attendant la détermination du Gouvernement sur l'option retenue. La seconde vague de la crise du COVID a, en partie, retardé l'avancement du dossier. Le Gouvernement sera amené à prendre des options à ce sujet à la fin des vacances d'été. => Montant disponible : 120'000 francs.

- ***Delémont, bâtiment St-Michel, faubourg des Capucins 20, redéploiement des Services de la consommation et des affaires vétérinaires, de la santé publique et de l'action sociale.*** Définition des besoins pas finalisée. => Montant disponible : 100'000 francs.

Avec un total de 700'000 francs, ces quatre objets représentent la part prépondérante du montant disponible.

Ces quatre objets sont reportés dans la PFI 2022 - 2026 de la section des bâtiments et des domaines.

Selon l'analyse détaillée du compte 430.5040.00, le montant qui ne sera pas utilisé en 2021 est de 874'400 francs.

Dès lors, ce montant est disponible pour le financement des objets réalisables au sein d'autres sections du Service des infrastructures.

2.2 Section des constructions routières

La perspective de réduire de 700'000 francs l'enveloppe financière annuelle impose des choix difficiles. Stopper des projets dont la procédure se déroule normalement ou ne pas lancer des chantiers dont les projets sont aboutis expose SIN-SCR à des retards difficilement explicables.

Certes, le nombre des objets traités permet une certaine souplesse dans l'affectation des montants de maintenance ou d'aménagement. Cependant, l'économie imposée de 700'000 francs n'a pas encore été affectée.

C’est pour éviter d’effectuer cet exercice difficile que l’optimalisation des ressources financières est suggérée.

2.3 Présentation de la situation financière

	Comptes	**Budget 2021**	**Budget 2021 proposé**	**Différence entre Budget et Budget proposé** *(dépassement)*
Section des bâtiments et domaines SIN-SBD	*430.5040.00*	5'985’000	5'110'600	**- 874'400**
Section des constructions routières SIN-SCR	*420.5010.00*	11'390’000	12’090'000	**700’000**
Total		**17'375’000**	**17'200’600**	**- 174’400**

Au final, le budget 2021 proposé ne présente aucun dépassement par rapport au budget 2021 voté par le Parlement au mois de décembre 2020.

Cette proposition permet une utilisation optimale des allocations budgétaires allouées par le Parlement.

3. Conclusion

Le Gouvernement recommande au Parlement d’adopter l'arrêté octroyant un crédit supplémentaire de 700'000 francs au Service des infrastructures destiné à financer des travaux d’aménagement et de maintenance du réseau routier cantonal.

Veuillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés-es, à l’assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Nathalie Barthoulot
Présidente

Gladys Winkler Docourt
Chancelière d'Etat

Annexe : - projet d’arrêté de crédit supplémentaire

ARRETE OCTROYANT UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE 700'000 FRANCS AU SERVICE DES INFRASTRUCTURES DESTINE A FINANCER DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE MAINTENANCE DU RESEAU ROUTIER CANTONAL

du

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 57, alinéas 1 et 2, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (1),

vu les articles 31, alinéa 1, et 44, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (2),

arrête :

Article premier Un crédit supplémentaire de 700'000 francs est octroyé au Service des infrastructures.

Art. 2 Il est destiné à financer des travaux d'aménagement et de maintenance du réseau routier cantonal.

Art. 3 Ce montant est imputable au budget 2021 du Service des infrastructures, rubrique 420.5010.00.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente : Katia Lehmann

Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

(1) RSJU 611
(2) RSJU 722.11